

Les systèmes carcéraux tiennent rarement compte des sexospécificités, et ce, encore moins dans les situations de conflit. Lorsque des femmes sont détenues, il est indispensable de faire appliquer des normes internationales qui répondent aux besoins spécifiques des femmes.

Le présent article passe en revue les dispositions du droit international pertinentes en la matière, ainsi que les considérations liées aux sexospécificités devant être prises en compte dans leur application.

Source: [ICRC](#)